



Chambre Des Professions Libérales de Paris

Organisme représentatif des Professions Libérales

La Lettre de la CDPL

A Mesdames et Messieurs
les membres de la CDPL

Paris, le 30 octobre 2006

Chers Amis,

Tout d'abord, deux dates à réserver sur vos agendas :

- les 17 et 18 novembre prochains, se tiendront à TROYES les Journées des Professions Libérales coïncidant avec le 30^{ème} anniversaire de la création de la CNPL. Vous trouverez en annexe le programme et les bulletins d'inscription. Des bulletins de réduction SNCF sont également disponibles et le secrétariat de la CNPL est à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Je crois bien faire en vous joignant également la liste des hôtels de TROYES.
- le 27 novembre 2006, aura lieu notre traditionnel cocktail-débat de l'automne dont le thème retenu est « la nouvelle procédure de conciliation » qui constitue une réponse adaptée aux difficultés que nous pouvons rencontrer avec nos créanciers..
En effet, à la suite d'une réforme récente, les professionnels libéraux, même exerçant à titre individuel, peuvent bénéficier des dispositions protectrices de la loi sur les procédures collectives. Vous trouverez également en annexe le bulletin d'inscription.

Il faut nous retrouver nombreux à ces manifestations car notre combat pour une meilleure prise en compte de nos résultats électoraux du mois de mars dernier n'est pas gagné ! bien que son action en annulation des élections ait été rejetée cet été par le tribunal, l'UNAPL persiste à refuser tout partage réaliste dans la représentativité des professionnels libéraux auprès des instances paritaires.

Cela démontre non seulement une absence de sens démocratique, mais aussi une volonté délibérée d'autodestruction de notre représentativité professionnelle (cf. article des ECHOS du 19 octobre 2006 joint en annexe qui fait état du conflit entre nos deux organisations).

Il en résulte une attitude de blocage néfaste à l'image que peuvent donner les professionnels libéraux et aboutissant à une situation d'absence de représentant dans une majorité des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales et des URSSAF mais aussi à la CNAF et à l'ACOSS.

Cet état de fait constitue un parfait exemple justifiant la réforme des conditions du dialogue social souhaitée par nos gouvernants.

A bientôt donc, car votre soutien nous est précieux et indispensable pour qu'aboutissent nos projets.

Bien amicalement

Didier BOLLING
Président